



CREDIT DU MAROC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.088.121.400 dirhams
Siège social : 48/58 boulevard Mohammed V - Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca n°28.717 - IF 01085466
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94

RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2019

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte (extraordinaire et ordinaire annuelle), pour soumettre à votre approbation vingt et une résolutions.

Les projets de résolutions ont pour objet :

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et fixation du nombre maximum de renouvellement des mandats successifs des membres du Conseil de Surveillance.
- Modification corrélative de l'article 15.2 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, fixation et mise en paiement du dividende.
- Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.
- Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Madame Naziha Belkeziz, membre du Conseil de Surveillance.



- Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Carayol, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur François-Edouard Drion, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Nicolas, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Crédit Agricole S.A., membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Madame Habiba Laklalech en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Madame Nada Biaz en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Monsieur Marc Didier en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Fixation de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance.
- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire (première et deuxième résolutions)

Par référence aux meilleures pratiques de gouvernance, il est proposé à l'Assemblée générale de :

- a) revoir à la baisse la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance pour la ramener de cinq (5) années à trois (3) années et ce, avec effet immédiat ;
- b) limiter le nombre maximum de renouvellement des mandats des membres du Conseil à quatre (4), étant précisé que cette limitation s'appliquera à compter de ce jour pour les nominations décidées par l'Assemblée de ce jour, et à compter du précédent renouvellement des mandats décidé par l'Assemblée générale du 22 avril 2014 pour les renouvellements de mandats décidés par l'Assemblée de ce jour ; par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Si cette résolution est adoptée, l'article 15.2 des statuts serait modifié en conséquence.

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
« 15.2 - NOMINATION ET REVOCATION DES MEMBRES 15.2-1. - Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.	« 15.2 - NOMINATION ET REVOCATION DES MEMBRES 15.2-1. - Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.



<p>La durée de leurs fonctions est de cinq (5) années.</p> <p>Chaque année s'entend d'une assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante.</p> <p>Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. »</p>	<p>La durée de leurs fonctions est de trois (3) années.</p> <p>Chaque année s'entend d'une assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante.</p> <p>Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles mais ne peuvent cumuler plus de quatre (4) mandats successifs étant précisé que cette limitation s'applique (i) aux nominations décidées par l'assemblée générale ayant limité le nombre maximum de renouvellement à compter de la date de ladite assemblée et (ii) aux renouvellements de mandats décidés par ladite assemblée à compter de l'assemblée générale du 22 avril 2014. Par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent. »</p> <p>La suite de l'article est sans changement.</p>
---	--

La deuxième résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

II. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire (troisième à vingt et unième résolution)

II.1 Approbation des rapports et comptes annuels, rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et affectation du résultat

a) Comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (**troisième résolution**)

La troisième résolution porte sur l'approbation des différents rapports et des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018.

Les comptes sociaux que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur au Maroc.

Les comptes sociaux font ressortir un résultat net de 330.534.829,21 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis en normes IAS/IFRS conformément aux dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.



Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part de groupe de 589.170.443,64 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Directoire vous présente les comptes sociaux et les comptes consolidés pour leur approbation, pour l'approbation des opérations qui y sont traduites et pour donner quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurent dans le document financier 2018 disponible sur le site www.creditdumaroc.ma.

Les rapports du Directoire, ceux des Commissaires aux Comptes, les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les statuts de la Banque et les dispositions légales.

b) Conventions réglementées (quatrième résolution)

Il est ensuite soumis à votre approbation les conventions dites réglementées dont vous avez pu prendre connaissance détaillée au travers du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous proposons ensuite d'approuver le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées.

c) Proposition d'affectation du résultat (cinquième résolution)

Votre Directoire a décidé de vous proposer la mise en paiement, en numéraire, d'un dividende de huit (8) dirhams par action au titre de l'exercice 2018. Il sera mis en paiement à partir du 21 juin 2019. Ce dividende sera prélevé sur le résultat social de l'exercice 2018 qui s'élève à 330.534.829,21 dirhams augmenté du report à nouveau de 575.087.985,11 dirhams. Cette proposition a été portée à la connaissance de votre Conseil de Surveillance dans sa réunion du 15 février 2019, qui l'a approuvée.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

d) Quitus (sixième résolution)

Il est ensuite soumis à votre approbation de conférer, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Directoire quitus définitif et sans réserve de leur gestion, aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat et de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice

II.2 Conseil de Surveillance

a) Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance (septième résolution)

Lors de sa réunion du 15 février 2019, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Michel Mathieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, lors de cette même réunion, a sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, coopté Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du



Conseil pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale.

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance de coopter Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Olivier Nicolas est Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL depuis septembre 2015.

La biographie de Monsieur Olivier Nicolas est détaillée en page 9 du présent rapport.

b) Renouvellement de sept membres et nomination de trois nouveaux membres (huitième à dix-huitième résolution)

Les mandats de tous les membres du Conseil arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale. Madame Saïda Lamrani Karim et Monsieur Marc Pouzet ne sollicitent pas leur renouvellement (**huitième résolution**).

Par les **neuvième à quinzième résolutions**, votre Conseil de Surveillance vous propose de renouveler les mandats de membres du Conseil de Madame Nazih Belkeziz, Monsieur Philippe Carayol, Monsieur François-Edouard Drion, Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, Monsieur Olivier Nicolas, Monsieur Gérard Ouvrier-Buffet et de Crédit Agricole S.A. qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Les renseignements les concernant figurent au rapport annuel, disponible sur le site www.creditdumaroc.ma.

Par les **seizième à dix-huitième résolutions**, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, vous propose de nommer, en qualité de membre du Conseil de votre Banque :

- Madame Habiba Laklalech (indépendante)
- Madame Nada Biaz (indépendante)
- Monsieur Marc Didier (non indépendant)

Les biographies résumées de Madame Habiba Laklalech, Madame Nada Biaz et de Monsieur Marc Didier sont détaillées en pages 10 à 12 du présent rapport.

Madame Habiba Laklalech, Madame Nada Biaz et Monsieur Marc Didier ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient ces mandats et qu'ils remplissaient les conditions légales et réglementaires pour les exercer.

Ces nominations objets des seizième à dix-huitième résolutions prendraient effet à l'issue de l'Assemblée générale mais sont opérées sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

**Neuvième résolution : renouvellement du mandat de Madame Naziha Belkeziz**

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Consultante dans le domaine de la gouvernance au sein du cabinet « Associés en Gouvernance Maroc »	<ul style="list-style-type: none">- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 20 novembre 2015 et ratification par l'Assemblée générale du 15 avril 2016.- Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Comité d'Audit	Oui

Le nouveau mandat de Madame Naziha Belkeziz, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Carayol

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	<ul style="list-style-type: none">- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2016 et ratification par l'Assemblée générale du 15 avril 2016.- Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Conseil	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Philippe Carayol, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur François-Edouard Drion

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur de la Banque de Proximité à l'International	<ul style="list-style-type: none">- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2017 et ratification par l'Assemblée générale du 27 mars 2018.- Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Président du Comité de Nomination et de Rémunération Membre du Comité d'Audit	Non

Le nouveau mandat de Monsieur François-Edouard Drion, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Douzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur Général Groupe Safari	<ul style="list-style-type: none">- Nomination par l'Assemblée générale du 26 novembre 1999.- Renouvellements votés par les Assemblées générales du 14 mai 2004, du 3 juin 2009 et du 22 avril 2014.- Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Comité des Risques et Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Treizième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Nicolas

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL	<ul style="list-style-type: none">- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019.	Membre du Conseil	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Olivier Nicolas, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

**Quatorzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer**

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 16 septembre 2011 et ratification par l'Assemblée générale du 4 mai 2012. - Renouvellement voté par l'Assemblée générale du 22 avril 2014. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Président du Comité des Risques et Président du Comité d'Audit	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Quinzième résolution : renouvellement du mandat de Crédit Agricole S.A.

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Banque française	- Nomination par l'Assemblée générale du 9 décembre 2005. - Renouvellements votés par les Assemblées générales du 5 mai 2006, du 3 juin 2009 et du 22 avril 2014. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Comité des Risques	Non

Le nouveau mandat de Crédit Agricole S.A., d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Seizième résolution : nomination de Madame Habiba Laklalech en qualité de membre du Conseil

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général adjoint de Royal Air Maroc	Nomination proposée à l'Assemblée générale du 21 mars 2019	-	Oui

Le mandat de Madame Habiba Laklalech, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dix-septième résolution : nomination de Madame Nada Biaz en qualité de membre du Conseil

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
	Nomination proposée à l'Assemblée générale du 21 mars 2019	-	Oui

Le mandat de Madame Nada Biaz, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dix-huitième résolution : nomination de Monsieur Marc Didier en qualité de membre du Conseil

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Agriculteur et Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Nomination proposée à l'Assemblée générale du 21 mars 2019	-	Non

Le mandat de Monsieur Marc Didier, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

A l'issue de l'Assemblée générale, si les résolutions de renouvellement des mandats de ces sept membres du Conseil et les résolutions de nomination des trois nouveaux membres du Conseil sont adoptées, le Conseil de Surveillance de votre Banque se trouverait composé



désormais de dix (10) membres dont trois (3) sont indépendants, au sens des critères permettant de présumer l'indépendance des membres du Conseil retenus par Bank Al-Maghrib, soit le nécessaire réglementaire requis. Il compterait trois femmes, soit un taux de 30%.

Par ailleurs, il est prévu que, lors de la réunion qui se tiendra immédiatement après l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance nommera son bureau. Il sera fixé également à cette occasion la composition des comités spécialisés.

c) Fixation de la durée des mandats (dix-neuvième résolution)

Sous réserve de votre approbation de la première résolution, la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance serait de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

d) Jetons de présence (vingtième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée générale par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, de fixer à 3.500.000 dirhams le montant global brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} janvier 2019 étant précisé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

II.3 Résolution relative aux pouvoirs (vingt et unième résolution)

La vingt et unième et dernière résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article 104 de la Loi 17-95, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que sur les documents visés à l'article 141 de la Loi 17-95.

Le Conseil de Surveillance

Le Directoire



Biographies résumées des candidats aux fonctions de membres du Conseil proposés à l'Assemblée générale

Etat civil

Nom : Nicolas
Prénom : Olivier
Date de naissance : 15/01/1966
Titres et diplômes : Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Institut d'Etudes Politiques de Paris

Monsieur Olivier Nicolas est Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL depuis septembre 2015.

Monsieur Olivier Nicolas rejoint, en 1990, l'Inspection générale de la Caisse nationale de Crédit Agricole, en qualité d'Inspecteur. Nommé ensuite chef de mission puis Adjoint de l'Inspecteur général, Responsable de la supervision de l'ensemble des missions d'inspection du groupe CNCA, il entre, en 2000, à la Direction financière comme Responsable des émissions et du placement des titres de dette et de capital destinés au réseau Crédit Agricole, avant de se voir confier, en 2002, la responsabilité de la gestion actif/passif. En avril 2005, il devient Responsable de la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. au sein de la Direction Finances Groupe. En octobre 2011, Monsieur Olivier Nicolas devient Directeur Finance et Grands Institutionnels et membre du Comité exécutif de LCL. Il devient également Administrateur de Crédit Agricole Home Loan SFH et Administrateur de Crédit Logement.

Mandats occupés :

- Crédit Agricole Titres : administrateur

Mandats libérés :

- Crédit Logement : administrateur, Président du Comité d'audit (jusqu'en 2018)



Etat civil

Nom : Laklalech
Prénom : Habiba
Date de naissance : 11/01/1972
Titres et diplômes : ingénieure X Télécom et DEA en optoélectronique et micro-ondes de l'université Pierre et Marie Curie de Paris Ecole Nationale des Arts et Métiers

Madame Habiba Laklalech intègre, de 1995 à 2002, Procter & Gamble Maroc en tant qu'Assistant Brand Manager puis en tant que Brand Manager. En 2002, elle rejoint Meditel pour occuper le poste de Directeur Gestion de Produits puis de Directeur de la Business Unit Clients Particuliers. En 2006, elle intègre Royal Air Maroc en tant que Directeur Audit et Organisation. En 2008, elle est nommée Directeur Stratégie de Groupe et Direction Audit et Organisation. En 2010, elle est promue Directeur général adjoint en charge des finances et support, avec sous sa tutelle le contrôle de gestion, l'organisation, les achats, le système d'information et le département juridique et des assurances. En 2014, elle prend en charge le pôle commercial.

Mandats occupés :

- Aerotechnic Industries (Maroc) : administrateur (2008-2011) puis Présidente du Conseil d'Administration (depuis 2012)
- Atlas Servair (Maroc) : administrateur (2008-2011) puis Présidente du Conseil d'Administration (depuis 2013)
- RAM Express (Maroc) : administrateur (depuis 2009)

Mandats libérés :

- Atlas Blue (Maroc) : administrateur (2008-2012)
- Atlas Hospitality Morocco (Maroc) : administrateur (2008-2011)
- Casa Aéro (Maroc) : administrateur (2008-2011)
- Amadeus (Maroc) : administrateur (2008-2010)
- Atlas on line (Maroc) : administrateur (2008-2010)
- Safran Aircraft Engines Services Morocco : administrateur (2008-2010)
- Air Senegal International (Sénégal) : administrateur (2008-2009)

Décoration : Chevalier de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.



Etat civil

Nom : Biaz
Prénom : Nada
Date de naissance : 01/05/1969
Titres et diplômes : ISCAE (option finance) et Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques (Université Hassan II, Casablanca)

Madame Nada Biaz est Directeur général du groupe ISCAE, établissement public d'enseignement supérieur en management.

Madame Nada Biaz assume, de 1993 à 1995, des fonctions d'enseignante au sein de l'ISCAE en comptabilité analytique et initiation à la gestion. En 1998, elle intègre EF English First, School of Casablanca, franchise suédoise leader dans les voyages linguistiques et formation en langues, en tant que Sales and Marketing Manager avant d'être promue, en 2002, Center Manager. De 2006 à 2014, elle intègre le groupe HEM (Hautes Etudes de Management) pour y enseigner le marketing. En 2014, elle rejoint le groupe ISCAE en qualité de Directeur avant de se voir confier, en 2015, la Direction générale.

Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA)

Membre de l'International Advisory Board de Neoma Business School / France

Membre du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS)

Membre de la Commission Permanente de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Membre de la Conférence des Présidents d'Universités Marocaines (CPU)

Membre de la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNACES)



Etat civil

Nom : Didier
Prénom : Marc
Date de naissance : 20/08/1965
Titres et diplômes : Brevet Technicien Agricole

Fonctions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Administrateur depuis le : 30 mars 2004

Fonction actuelle : Président depuis le 28 mars 2014

Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Armagnac

Entrée en fonction : en 1988

Membre de la Commission des Ressources Humaines à la FNCA (depuis avril 2017)

Membre du Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à la FNCA (depuis juin 2014)

Secrétaire du Comité Stratégique des Achats à la FNCA (COSA) (depuis 2017)

Président de l'Amicale du Sud – Crédit Agricole (depuis janvier 2019)

Membre du Conseil d'Administration SAS CA Chèques (depuis octobre 2015)

Membre du Conseil d'Administration l'Association Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA) (depuis décembre 2014)

Membre du Conseil d'Administration de l'Association des Présidents de Caisse régionale (depuis avril 2015) et Secrétaire du Bureau de l'Association (depuis avril 2016)

Membre du Conseil d'Administration de Bankoa (depuis juin 2014)

Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAM (2018)

Membre du Conseil d'Administration de PACIFICA (2018)

Président de la Fondation Crédit Agricole Pyrénées Gascogne (depuis le 22 décembre 2017)

Président de l'Association Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération (ETICOOP) (2014)

Représentant des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Languedoc, Nord Midi Pyrénées, Toulouse 31 et Pyrénées Gascogne au Comité régional d'Occitanie VIVEA (depuis juillet 2016)

Mandats électoraux : Conseiller Municipal

Chambre d'agriculture du Gers : élu en 2013

Président de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) du Gers (depuis le 8 juin 2005)

Administrateur de Vivadour (depuis le 4 décembre 2009)

Administrateur des Vignerons de Gerland (depuis 1995)

Trésorier de la CUMA DU BERGON (depuis le 4 avril 2001)

Président SASU DIDIER (depuis le 6 octobre 2009)

Entreprise individuelle Marc DIDIER

Décoration : Officier du Mérite Agricole